

Affaire du MRJC et conscience du donateur

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Conférence épiscopale](#), [Culture de Vie](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#), [Points non négociables](#), [Rôle des laïcs](#)

Date : 10 février 2018



Excellente tribune de **Cécile Edel**, présidente de l'association Choisir la vie, qui oeuvre pour aider les femmes enceintes en difficulté :

L'Eglise peut elle continuer à financer un mouvement qui bafoue ses principes intangibles ?

Le flou demeure après le débat suscité par le MRJC sur le "droit fondamental à l'avortement". Au débat sur le fond s'ajoute le malaise lié à la question du financement de ce mouvement par l'Eglise. Loin d'être le simple versant matériel et secondaire de cet épineux dossier, cette subvention met en cause le respect de la conscience des contributeurs au denier du culte.

Consentir un don, c'est donner des moyens d'action ! Ainsi le croyant donne-t-il à l'Eglise pour œuvrer en accord avec l'Evangile et avec sa conscience. Cette question de la conscience, Choisir la vie y est sensible depuis sa création. Nommée AOCPA (association pour l'objection de conscience à toute participation à l'avortement) quand elle fut créée, en 1982, notre

association a d'abord en effet cherché à contourner les effets de la loi Roudy et du remboursement de l'avortement par le budget de l'Etat. L'objectif était alors que le contribuable ne soit plus obligé d'être complice d'un acte que sa conscience réprouvait. D'aucuns comprendront donc notre réactivité sur le sujet soulevé par "l'affaire" MRJC. Les 574 000 euros de subvention annuelle versés par l'Episcopat français font inévitablement de nous, donateurs, les complices d'une idéologie qu'il est sensé contrer et que nous combattons depuis plusieurs décennies. Nous ne pouvons l'accepter.

La CEF a-t-elle clarifié la situation ?

L'expression, par voie de communiqué, d'une "distance" prise avec la Marche pour la Vie et d'une reconnaissance d'un "droit fondamental à l'avortement" est à l'origine de la controverse. Le recadrage de la Conférence des Evêques de France (CEF) était inévitable. Est-il de nature à modifier les positions des responsables du MRJC ? Personne de sensé ne peut le croire. La CEF a été certes ferme sur les principes, mais elle n'a aucun pouvoir sur les consciences obscurcies depuis des années. Ces derniers continueront donc à agir selon leurs convictions, avec un militantisme affiché, et sans respect pour les points non négociables de l'Eglise dont ils font pourtant partie. Le respect de la vie reste, à leurs yeux, contrebalancé par un "droit fondamental" à l'avortement. Et les jeunes qui leur sont confiés continueront sans doute à bénéficier de leur week-end de formation militante "LGBTQ et féminisme en milieu rural"... Le tout visiblement financé à hauteur de 1/5 par les contributeurs au denier du culte, qui abonde les finances de nos diocèses. L'enjeu : notre confiance à l'égard de l'Eglise et de nos pasteurs Déçus, nous le sommes, oui ! A l'heure où les repères sont dilués et les convictions endormies, le manque de fermeté de nos Pasteurs confirme d'une part les plus indécis dans leur syncrétisme moral et, d'autre part, il blesse la confiance que de nombreux fidèles placent en eux, pour coordonner une action en accord avec le message de l'Evangile.

L'episcopat français est-il un bon berger, pour une part garant de nos actes et gardien de nos consciences ?

Il faut malheureusement affirmer que la CEF reste au stade de l'affirmation des principes, mais pêche par manque de fermeté, que son statut de "mère" lui impose. L'honnêteté intellectuelle et financière impose en effet que chacun prenne ses responsabilités. La CEF ne peut se contenter sur ce point d'une rencontre et d'un communiqué... Elle doit aux fidèles et à ses donateurs davantage de clarté et doit sanctionner fermement un mouvement qui se détache de l'enseignement multiséculaire de l'Eglise du Christ. Surtout, elle ne peut mettre volontairement ses fidèles en porte à faux avec leur conscience. Quant au MRJC, il doit avoir le courage d'assumer ses convictions et rechercher un autre mode de financement, compatible avec ces dernières.